

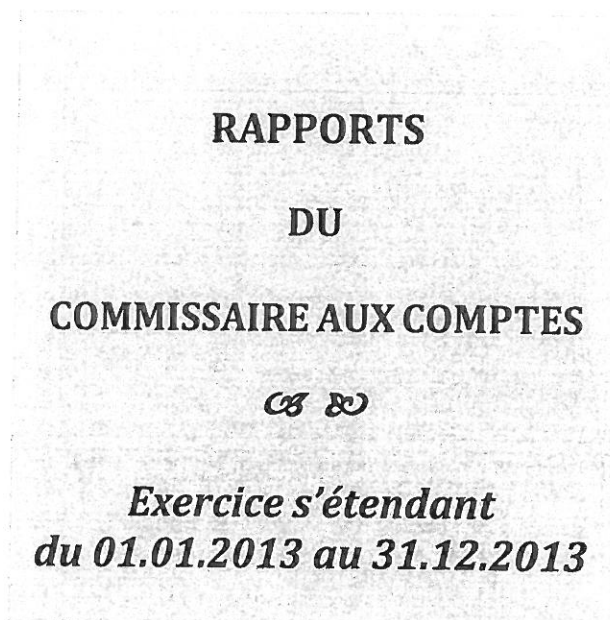
Associés
Experts-Comptables
Commissaires aux
Comptes

Loïc GRUEL
Joëlle SABOT
Pierre BARREL
Thierry MATHÉLIER
Olivier JEULIN
Patrice LUCE
Stéphane DURAND
Anthony GUILLOUCHE
Stéphane QUÉRÉ
Jean-Marie SCORDIA
Didier DENIEUL
Laëtitia GODEFROY

**Association Centre Européen d'Entrepris
et d'Innovation (C.E.E.I) CREATIV
2 Avenue de la Préfecture - CS 64204**

35042 RENNES CEDEX

www.geirec.com



RENNES
276, rue de Châteaugiron
CS 76308
35063 RENNES CEDEX
Tél 02 99 86 31 31
Fax 02 99 86 03 03

NANTES
127, rue Robert Schuman
44800 ST-HERBLAIN
Tél 02 51 25 22 22
Fax 02 51 25 22 29



ACTIF	31/12/2013			31/12/2012
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit - non appelé				
ACTIF IMMOBILISE (a)				
Immobilisations incorporelles:				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels,	8 769,39	8 544,39	225,00	225,00
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles:				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, et outillage industriels				
Autres	30 857,30	28 581,46	2 275,84	5 015,29
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2):				
Participations (b)				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00
Prêts				
Autres				
Total I	39 641,69	37 125,85	2 515,84	5 255,29
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (a):				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production [biens et services] (c)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3):				
Créances clients (a) et comptes rattachés (d)	62 931,06	3 110,00	59 821,06	89 211,51
Autres	98 851,96		98 851,96	49 231,00
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement (e):				
Actions propres				
Autres titres	71 029,54		71 029,54	59 489,28
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	37 691,63		37 691,63	4 774,41
Charges constatées d'avance (3)	2 422,93		2 422,93	3 468,70
Total II	272 927,12	3 110,00	269 817,12	206 174,90
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	312 568,81	40 235,85	272 332,96	211 430,19
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

(a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention "dont... avec clause de réserve de propriété". En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.

(b) Si des titres sont évalués par équivalence, ce poste est subdivisé en deux sous-postes "Participations évaluées par équivalence" et "Autres participations". Pour les titres évalués par équivalence, la colonne "Brut" présente la valeur globale d'équivalence si elle est supérieure au coût d'acquisition. Dans le cas contraire, le prix d'acquisition est retenu. La provision pour dépréciation globale du portefeuille figure dans la 2ème colonne. La colonne "Net" présente la valeur globale d'équivalence positive ou une valeur nulle.

(c) A ventiler, le cas échéant, entre biens, d'une part, et services d'autre part.

(d) Créances résultant de ventes ou de prestations de services.

(e) Poste à servir directement s'il n'existe pas de rachat par l'entité de ses propres actions.

BILAN PASSIF (avant répartition)

Exercice au : 31/12/2013

PASSIF	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES*		
Capital [dont versé...] (a)		
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecart de réévaluation (b)		
Ecart d'équivalence (c)		
Réserves:		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau (d)		
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (e)	9 360,75	(28 289,72)
Subventions d'investissement	7 514,32	37 650,47
Provisions réglementées		
Total I	16 875,07	9 360,75
AUTRES FONDS PROPRES		
Montants des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	13 000,00	
Provisions pour charges	17 282,27	19 403,12
Total II	30 282,27	19 403,12
DETTES (1) (g)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)		
Dettes fiscales et sociales	192 683,58	160 175,15
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	32 492,04	18 991,17
Autres dettes		3 500,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL III	225 175,62	182 666,32
Ecarts de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	272 332,96	211 430,19
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

* Le cas échéant, une rubrique "Autres fonds propres" est intercalée entre la rubrique "Capitaux propres" et la rubrique "Provisions pour risques et charges" avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées). Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

- (a) Y compris capital souscrit non appelé
 (b) A détailler conformément à la législation en vigueur.
 (c) Poste à présenter lorsque des titres sont évalués par équivalence.
 (d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.
 (e) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.
 (f) Dettes sur achats ou prestations de services.
 (g) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

Jean-Marie SCORDIA
 Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

Exercice au : 31/12/2013

Charges (hors taxes)	31/12/2013	31/12/2012
Charges d'exploitation (1):		
Achats de marchandises (a)		
- Variation des stocks (b)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (a)		
- Variation des stock (b)		
Autres achats et charges externes	281 310,86	251 949,11
Impôts, taxes et versements assimilés	2 527,32	1 896,93
Salaires et traitements	73 813,72	61 471,05
Charges sociales	32 633,27	25 951,97
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
- Sur immobilisations: dotations aux amortissements (c)	1 179,30	1 093,14
- Sur immobilisations: dotations aux provisions		
- Sur actif circulant: dotations aux provisions	3 110,00	160,00
Pour risques et charges: dotations aux provisions	30 282,27	4 045,32
Autres charges	160,05	1,42
TOTAL I	425 016,79	346 568,94
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II) :		
Charges financières:		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (2)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
Charges exceptionnelles:		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 560,15	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL (IV)	1 560,15	
Participation des salariés aux résultats (V)		
Impôts sur les bénéfices (VI)		
Total des charges (I+II+III+IV+V+VI)	426 576,94	346 568,94
Solde créditeur = bénéfice (3)	7 514,32	37 650,47
TOTAL GENERAL	434 091,26	384 219,41
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs. <small>Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres</small>		
(2) Dont intérêts concernant les entités liées		
(3) Compte tenu d'un résultat courant avant impôt de	9 074,47	37 650,47

(a) Y compris droits de douane.

(b) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

(c) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir.

Jean-Marie SCORDIA
Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS (en tableau)

Exercice au : 31/12/2013

Produits (hors taxes)	31/12/2013	31/12/2012
Produits d'exploitation (1):		
Ventes de marchandises		
Production vendue [biens et services] (a)	114 022,58	109 139,96
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	114 022,58	109 139,96
<i>dont à l'exportation:</i>		
Production stockée (b)		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	273 000,00	245 244,60
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	42 495,18	24 738,69
Autres produits	4 573,50	4 794,42
Sous-total B	320 068,68	274 777,71
Total I (A+B)	434 091,26	383 917,67
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (II) :		
Produits financiers:		
De participation (2)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		301,74
Total III		301,74
Produits exceptionnels:		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL IV		
Total des produits (I+II+III+IV)	434 091,26	384 219,41
Solde débiteur = perte (3)		
TOTAL GENERAL	434 091,26	384 219,41
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	(1 560,15)	

(a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.

(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).

SOMMAIRE

- ☛ *Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels*
- ☛ *Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes*

**Association Centre Européen d'Entreprise
et d'Innovation (C.E.E.I.)**

CREATIV

Association régie par la loi de 1901

2 Avenue de la Préfecture - CS 64204

35042 RENNES CEDEX

N° SIREN : 392 689 857

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2013

SAS GEIREC
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

276, rue de Châteaugiron - CS 76308
35063 RENNES CEDEX

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association CEEI CREATIV, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué page 1 et 2 de l'annexe, votre association a comptabilisé une provision pour fonds dédiés d'un montant de 17 282 €.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et la méthode sur lesquelles votre association s'est fondée pour déterminer le montant de cette provision.

Nous n'avons pas révélé d'élément de nature à remettre en cause cette provision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à RENNES,
Le 6 juin 2014

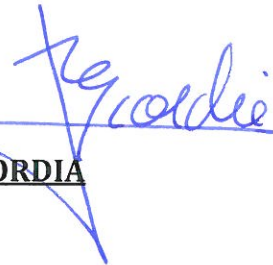
SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Représentée par :

Monsieur Jean-Marie SCORDIA

Commissaire aux Comptes



ANNEXE

1- Faits significatifs

Répartition des charges

Selon la convention relative à l'exercice 2013 signée entre l'association CEEI Creativ' et la CCIT Rennes, une partie des charges supportées par la CCIT est refacturée : les charges de fonctionnement sont réparties selon un prorata 72/28, 72% à la charge de la CCIT Rennes, 28% à la charge de CEEI Creativ'. Les charges propres à CEEI Creativ', comme la communication, les concours, ou encore les réceptions restent à 100% à la charge de CEEI Creativ'.

Provision pour risque d'emploi

Une provision pour risque d'emploi a été comptabilisée pour un montant de 13 000 €. Cette provision est relative à l'organisation de l'évènement « 20 ans de CEEI Créativ' » reporté sur 2014, qui devait initialement se dérouler sur 2013 et dont le financement figurait au budget 2013.

2- Règles comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément à l'hypothèse de base :

- l'indépendance des exercices,
- la continuité de l'exploitation,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

a) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Logiciels	1 an
- Matériel de bureau et informatique	4 ans
- Mobilier	5 à 8 ans
- Agencement divers	5 ans

b) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

c) Entité consolidant les comptes

Nous vous informons que l'association CEEI est consolidée dans les comptes du Groupe CCI Rennes.

d) Entités liées (Créances et dettes)

La dette envers la CCI Rennes s'élève à 88 k€.

e) Fonds dédiés

Une provision pour fonds dédiés a été enregistrée pour la partie des fonds versée en 2013 et non utilisée conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sur l'exercice. La provision totale au titre de 2013 s'élève à 17 282 €, détaillée comme suit :

- 4 735 € pour le Conseil Régional (pour un financement total de 10 k€),
- 7 102 € pour Rennes Métropole (pour un financement total de 15 k€)
- 2 367 € pour la Caisse d'Epargne Bretagne-P. de Loire (pour un financement de 5 k€)
- 2 367 € pour EDF (pour un financement total de 5 k€)
- 710 € pour l'entreprise Séché (pour un financement total de 1 k€)

Cette provision sera reprise pour sa totalité sur l'exercice 2014.

IMMOBILISATIONS

CADRE A		Val.brute des immo.au début exerc.	Acquis. Créat.	Cessions	Virements	Valeur brute Immobilis. fin exercice
Frais établissement, recherche et développement	TOTAL I					
Autres postes immobilisations incorporelles	TOTAL II	8 769				8 769
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol autrui						
Installations générales, agenc.et aménag.constructions		4 898		2 400		2 496
Installations techniques matériel et outillages industriels						
Matériel de transports						
Matériel de bureau et informatique mobilier		28 359				28 359
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles	TOTAL III	33 257		2 400		30 857
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol autrui						
Installations générales, agenc.et aménag.constructions						
Installations techniques matériel et outillages industriels						
Installationgénérales, agencements aménagements divers						
Matériel de transports						
Matériel de bureau et informatique mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations en concession	TOTAL IV					
Fonds de concours						
Autres						
Participations		15				15
Prêts						
Immobilisations financières	TOTAL V	15				15
TOTAL GENERAL	(I+II+III+IV+V)	42 042		2 400		39 642

Jean-Marie SCORDIA
Commissaire aux comptes

AMORTISSEMENTS

Cadre A : SITUATION MOUVEMENTS EXERCICE IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant début d'exercice	Augmentations Dotation exercice	Diminutions Reprises exercice	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche et développ	TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	8 544			8 544
Terrains					
Constructions:					
-sur sol propre					
-sur sol d'autrui					
-Instal. Gén. Agenc. et Aménag. constructions					
- Instal. Techn. Matériel & Outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles:					
-Instal. Générales Agenc. Aménag. divers		3 098	240	840	2 498
-Matériel de Transport		25 144	939		26 083
-Matériel de bureau & informatique mobilier					
-Emballages Récupérables & Divers					
Immobilisations corporelles	TOTAL III	28 242	1 179	840	28 561
Immobilisations en concession	TOTAL IV				
TOTAL GENERAL	(I+II+III)	36 786	1 179	840	37 125

Cadre B : VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				Cadre C : PROV. AMT. DEROGATOIRES	
Immobilisations amortissables	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais établis. & recherche (I)					
Immobil. incorporelles (II)					
Terrains					
Constructions:					
-sur sol propre					
-sur sol d'autrui					
-Inst. gén. agenc. aménag.					
Inst. techn. matér. & outillage					
Autres immobil. corporelles:					
-Ins. gén. agenc. amén. div.	240				
-Matériel de transport					
-Mat. bur. & inform. mobilier	939				
-Emballages récup. & div.					
TOTAL III	1 179				
TOTAL IV					
TOTAL GENERAL (I+II+III+V)	1 179				

Cadre D : MVTS EXERC. AFFECTANT CHARGES REPARTIES/PLUSIEURS EXERCICES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations	Montant net à fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

NATURE DES PROVISIONS	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations exercice	Diminutions exercice Reprises utilisées	Montant fin d'exercice
Provisions réglementées				
-Prov. reconstit. gisements miniers, pétroliers				
-Provisions pour investissements				
-Provisions pour hausse des prix				
-Provisions pour fluctuation des cours				
-Amortissements dérogatoires				
-Prov. fisc. implant. étranger avant le 1.1.1992				
-Prov. fisc. implant. étranger après le 1.1.1992				
-Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
-Provisions pour litiges				
-Provisions garanties données aux clients				
-Provisions pour pertes sur marchés à terme				
-Provisions pour amendes et pénalités				
-Provisions pour pertes de change				
-Provisions pour pensions et obligations simil.				
-Provisions pour impôts				
-Provisions pr renouvellement immobilisations				
-Provisions pour grosses réparations				
-Prov. pour fonds dédiés	19 403	17 282	19 403	17 282
-Autres provisions pour risques et charges		13 000		13 000
TOTAL II	19 403	30 282	19 403	30 282
Provisions pour dépréciation				
-Immobilisations incorporelles				
-Immobilisations corporelles				
-Participations évaluées par équivalence				
-Autres immobilisations financières				
-Stocks et en-cours				
-Comptes clients	160	2 950		3 110
-Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	160	2 950		3 110
TOTAL GENERAL (I+II+III)	19 563	33 232	19 403	33 392
Dont dotations et reprises : - d'exploitation				33 392
- financières				
- exceptionnelles				

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CADRE A - ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an
De l'Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
De l'Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	3 110	3 110	
Autres créances clients	56 711	56 711	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	98 000	98 000	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	652	652	
Charges constatées d'avance	2 423	2 423	
TOTAUX	161 096	161 096	160

(1) Montant prêts accordés en cours d'exercice
(1) Montant rembours.obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés

CADRE B - ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp.aup.établis.crédit à 2 ans maxi.				
Emp.aup.établis.crédit à plus de 2 ans				
Empr.dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	192 684	192 684		
Personnel et comptes rattachés	14 075	14 075		
Sécurité sociale, autres organis.sociaux.	16 571	16 571		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes assimilées	1 846	1 846		
Dettes / immobil.& comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	225 176	225 176		

(1) Empr.souscrits en cours d'exercice
(1) Empr.rembour. en cours d'exercice
(2) Montant des divers empr.& dettes
contractés auprès des associés pers.phys.

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer Incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 178
Dettes fiscales et sociales	15 858
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes :	
TOTAL	47 036

Affectation des Subventions reçues par le CEEI

Partenaires	MONTANT ALLOUE	Montants par actions (en €)					Prix Crisalide Eco-activités
		M.I.G.	Diversification et Filière V&M	V.V.B.	Prospective Véhicules & Mobilités	Crisalide Eco-activités *	
Conseil Régional de Bretagne	120 000 €	50 000 €		60 000 €		10 000 €	
Conseil Général Ille et Vilaine	80 000 €	35 000 €	20 000 €		8 400 €	16 600 €	
Rennes Métropole	60 000 €	18 100 €	15 000 €		8 400 €	15 000 €	3 500 €
TOTAL SUBVENTIONS	260 000 €	103 100 €	35 000 €	60 000 €	16 800 €	41 600 €	3 500 €

* Les subventions Crisalide Eco-activités sont ensuite affectées selon le mécanisme des fonds dédiés énoncé dans le rapport du Commissaire Aux Comptes.

**Association Centre Européen d'Entreprise
et d'Innovation (C.E.E.I.)**

CREATIV

Association régie par la loi de 1901

2 Avenue de la Préfecture – CS 64204

35042 RENNES CEDEX

N° SIREN : 392 689 857

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE
A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

276, rue de Châteaugiron – CS 76308

35063 RENNES CEDEX

Aux membres,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Conventions avec la CCIT Rennes

Personnes intéressées :

Monsieur Emmanuel THAUNIER, ès qualité de Président de la CCIT de Rennes
Monsieur Laurent GIBOIRE, ès qualité de Trésorier de la CCIT de Rennes
Monsieur Jean-Luc BLOT

1 – Mise à disposition de locaux (4 rue Robert D'Arbrissel)

Nature et objet :

En vertu d'un contrat de prêt à usage signé le 6 décembre 2010, votre association a occupé jusqu'au 30 septembre 2013 des bureaux situés à Rennes au 4 rue Robert d'Arbrissel.

Modalités :

En vertu de la convention signée le 8 avril 2013, la refacturation est fixée à 28% du loyer soit 28% de 35 875 € HT, soit 42 906 € TTC.

Importance des prestations fournies :

La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2013 est de 9 010 €.

2 - Mise à disposition de locaux (2 avenue de la Préfecture)

Nature et objet :

En vertu d'un contrat de location signé le 1^{er} octobre 2013, votre association occupe depuis cette date des bureaux situés à Rennes au 2 avenue de la Préfecture.

Modalités :

En vertu de la convention signée le 1^{er} octobre 2013, le bail est consenti moyennant un loyer de 114,21 HT soit 136,60 € TTC le m².

Importance des prestations fournies :

La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2013 est de 1 568 €.

3 - Mise à disposition de moyens

Nature et objet :

Compte tenu des mises à disposition des locaux, les frais de fonctionnement associés (notamment l'électricité, le téléphone...) sont pris en charge par votre association à hauteur de 28 % du coût total. Votre association refacture donc une quote-part de ces frais à la CCIT Rennes.

Modalités :

Les frais sont refacturés à l'euro l'euro sur la base de 72 % des dépenses engagées.

Importance des prestations fournies :

Au titre de 2013, votre association a comptabilisé un produit de 22 932 € de refacturation de frais de fonctionnement.

Conventions avec la CCI REGION BRETAGNE

Personnes intéressées :

Monsieur Emmanuel THAUNIER, ès qualité de vice-président de la CCI Région BRETAGNE
Monsieur Laurent GIBOIRE, ès qualité de secrétaire adjoint de la CCI Région BRETAGNE

1- Mise à disposition de personnel

Nature et objet :

En vertu d'une convention avec la CCI Région BRETAGNE, le directeur, les Conseillers Innovation et l'Assistante du Pôle Ingénierie et Innovation de la CCIT Rennes sont mis à disposition de votre association.

Modalités :

Cette mise à disposition est facturée à l'euro l'euro sur la base d'un pourcentage du salaire brut augmenté des charges sociales et fiscales afférentes. Ce pourcentage varie de 10 % à 100 % selon le salarié.

Importance des prestations fournies :

Au titre de 2013, votre association a supporté une charge de 169 579 € correspondant à cette mise à disposition de personnel.

Fait à RENNES,
Le 6 juin 2014

SAS GEIREC

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Représentée par :
Jean-Marie SCORDIA
Commissaire aux Comptes



